Les membres de l'opposition qui réclament ce comité me font penser à des gens qui marchent dans l'obscurité; ils ne savent pas où ils vont et ils veulent donner la main à d'autres, parce qu'ils ont peur de se perdre tout seuls.

D'un autre côté, même si l'on suppose une sorte d'entente au sein du Parlement, je ne vois pas de quelle utilité elle serait, étant donné le genre de débat fédéral-provincial qui se poursuit.

## • (10.30 p.m.)

Le premier ministre du Québec, dont le député de Greenwood a parlé, ne demandera sûrement pas au Parlement du Canada de quel précepte constitutionnel il doit s'inspirer. Au contraire, le genre de débat qui pourrait avoir lieu au Parlement n'aurait pour lui qu'un intérêt stratégique en lui révélant nos dissensions et nos faiblesses.

M. Brewin: Oh, oh.

M. Trudeau: Si le député de Greenwood peut nous donner de bonnes raisons pour l'institution d'un comité de ce genre, je serais prêt à l'écouter, mais il a formulé la question d'une façon qui montre qu'il y a des dissensions au Canada. Je suis d'accord làdessus; mais, à mon sens, c'est le moment précis de ne pas soumettre la constitution à des débats de ce genre. Le gouvernement devrait prendre l'initiative—ce qu'il fait, je pense—en indiquant le genre de procédure constitutionnelle qu'il veut qu'on suive. Il change lentement l'application de la constitution, et je pense que c'est la bonne façon de procéder.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable représentant est expiré.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 35 du soir.)